

L'ONE, les enfants en situation de handicapés et les initiatives spécifiques :

Quel bilan depuis leur mise sur pied en 2009 ?

Une analyse ASPH de Nathalie De Wispelaere
Décembre 2016



Nathalie De Wispelaere
Tél. 02/515 06 55
nathalie.dewispelaere@solidaris.be

Nous avons abordé, dans une analyse précédente¹, les réalités de terrain rencontrées par des professionnels du secteur de l'accueil d'enfants en structures collectives, ONE, lorsque ces dernières avaient été confrontées à l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques. Nous avons pu constater, au fil de l'entretien, que les équipes - administrative et des puéricultrices - avaient pu bénéficier de toute une série de procédures, actions, initiatives mises en place par l'ONE, pour répondre à sa mission première d'accueillir tous les enfants. Il apparaît que l'ONE avait développé sur le long terme, des initiatives et projets, en lien avec le handicap, pour favoriser l'accueil en structures ordinaires. Nous choisissons donc de nous pencher sur ces initiatives spécifiques « petite enfance » et analyser avec l'un de ces services, les différents constats qu'il pose aujourd'hui.

Quelles sont ces initiatives spécifiques en région wallonne ?

En 2009, l'Agence pour une Vie de Qualité (anciennement AWIPH Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées) lançait un appel à projets en lien avec « l'accueil de la petite enfance ». L'ONE collabore et signe une convention avec 9 projets d'initiatives spécifiques : Caravelles (Brabant wallon) ; le Tisserand (Luxembourg) ; Grandir et s'épanouir dans la diversité (Hainaut) ; Vers l'accueil des bébés extraordinaires (Hainaut) ; les Coccinelles (Hainaut) ; Badiane (Namur) ; Aide à l'Intégration en Milieu d'Accueil de jeunes enfants, de moins de 3 ans, porteurs de déficiences (AIMA – Liège) ; Projet Inclusion Crèches et Service d'Aide Précoce (PICSAP - Liège) ; Troubles Envahissants du Développement – Informations (TEdDI – projet transversal).

Ces projets d'initiatives spécifiques sont à la disposition de tous les types de milieux d'accueil «classiques». Ils ont pour missions, de faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap en cherchant avec le milieu d'accueil, les meilleures solutions.

Nous avons voulu comprendre les réalités de terrain de ces « nouveaux » services. C'est pourquoi, nous avons contacté Mesdames Daphné Saladin et Nadine Adant, respectivement psychologue et responsable de l'initiative spécifique « Vers l'accueil des bébés extraordinaires » en Province de Hainaut, qui intervient sur La Wallonie picarde, la région de Mons-Borinage et la Botte du Hainaut.

Quelques chiffres

Selon le rapport 2015 de l'AVIQ², « ces projets apportent manifestement un bénéfice sur le plan de l'intégration des enfants à besoins spécifiques dans les structures d'accueil ordinaires. Une évaluation menée par l'AWIPH a montré que 91 % des milieux d'accueil contactés sont satisfaits des projets et parmi eux, 46 % sont très satisfaits. 92 % referont appel au service ultérieurement. »

« En 2015, ces projets ont été sollicités pour l'intégration de 202 enfants à besoins spécifiques. Quelque 246 milieux d'accueil ont reçu une présentation et une information sur les projets et/ou une sensibilisation sur l'inclusion d'enfants en situation de handicap. 363 milieux d'accueil ont participé à des formations organisées par les différents dispositifs. 140 milieux d'accueil ont été accompagnés par les dispositifs et 55 ont été soutenus par un renfort en personnel. »

Au-delà de ces chiffres, c'est une réelle collaboration qui a été élaborée dès 2009, entre l'ONE et l'AVIQ pour mettre en place une réponse adaptée pour l'accueil des enfants en situation de handicap.

¹ Pourquoi y a-t-il si peu d'enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil collective ONE ? Retour sur une expérience de terrain

²

Quels constats ?

L'importance de travailler sur le handicap en amont

Pour inclure le handicap dans toutes les sphères de la société, il est important de travailler sur l'image du handicap et d'y travailler avant d'y être confronté. Il faut aller sur le terrain, rencontrer les gens, susciter la parole... C'est pourquoi, le service « Vers l'accueil des bébés extraordinaires » va faire des sensibilisations dans des écoles de puériculture, dans les nursings... ; le tout dans un contexte plus large de sensibilisation du handicap, initié par la Direction Générale de l'Action Sociale de la Province de Hainaut avec des projets comme ExtraKids³.

Il faut pouvoir ouvrir le débat avec les étudiants, afin qu'ils activent des mécanismes de pensées vis-à-vis du handicap, avant que les gens y soient confrontés. Les futures puéricultrices ont des cours sur le handicap. Mais cela reste plus technique. « *Nous apportons une sensibilité de terrain, du concret* » nous explique madame Saladin « *C'est différent d'une pratique d'un enseignant, et cela plait aux élèves. Nous diffusons des vidéos et nous les confrontons à ce que peut être l'accueil d'un tout petit en situation de handicap, avec des questions telles que : Accueilleriez-vous cet enfant ? Oui ? Non ? Pourquoi ? Que mettriez-vous en place pour son accueil ?* » Ces futures puéricultrices effectuent généralement des stages dans l'enseignement spécialisé. Cependant, il faut recadrer la mission dans l'accueil des 0 à 3 ans.

Plus tôt on réfléchit à la place de l'enfant en situation de handicap au sein de la société, mieux on peut préparer son accueil et mettre en place les réponses adéquates. Il faut travailler sur l'image et sur la tolérance à l'autre, avec comme objectif la démythification du handicap.

Laisser du temps au temps

« *J'ai l'habitude de dire que je joue le rôle de facilitateur, de coach.* » témoigne madame Saladin. « *Ma présence permet à l'équipe un temps d'arrêt, de prendre le temps de l'écoute, afin que l'équipe puisse déposer son ressenti, ses émotions et ainsi se sentir soutenue. Cela permet à l'équipe de mieux se connaître, de reconnaître ses limites (s'il y en a) quand il y aura un moment difficile au cours de l'accueil de l'enfant. Cela permet de recentrer leur rôle, de réorganiser le tout autour des enfants, et de travailler le processus d'inclusion, de revoir les pratiques.* » continue-t-elle. Ce n'est pas le service « initiative spécifique » qui a les solutions mais bien, les puéricultrices. En prenant ce temps de recul indispensable, elles appréhendent mieux le fonctionnement, comment il doit être adapté, et si nécessaire intégrer les parents dans l'échange. Il faut les considérer comme des alliés, dans l'accueil de leur enfant.

Madame Adant conforte cette idée : « *Si l'équipe a besoin de temps. Les parents aussi ! Lorsque des puéricultrices observent un retard dans la psychomotricité par exemple. Lorsqu'elles (ou la structure) en avertissent les parents, eux-aussi, ont besoin de temps pour accepter. Il ne faut pas précipiter, ne pas bousculer mais bien respecter le rythme de chacun pour que l'info chemine pour organiser l'accueil au mieux.* »

Une plus grande ouverture des milieux d'accueil

Rappelons le contexte des interventions de l'initiative spécifique « petite enfance » : le service intervient généralement à la demande de la coordinatrice de l'ONE, suite à un signalement en accueil d'un retard de développement moteur d'un enfant par exemple. « *C'est mon principal biais d'entrée en milieux d'accueils.* » nous confie madame Saladin. « *Je prends contact avec le milieu demandeur. Je peux entendre un refus lors de mon premier contact au cours duquel, je rappelle mes coordonnées, missions du services... Là aussi ; il faut laisser du temps, surtout si c'est la première fois que le milieu d'accueil est confronté au handicap. Souvent, la structure me rappelle par après.*

³ http://www.hainaut.be/social/enfance/template/template.asp?page=extra_kids&navcont=12,0,0&branch=1

Certains auteurs font un parallèle entre le choc de l'annonce d'un handicap aux parents, et le choc ressenti par les équipes du milieu d'accueil ».

L'intervention du service peut également se faire plus tôt, quand le handicap est détecté à la naissance (ou peu après ou au cours de la grossesse après le 3^e mois), et que les parents ont fait le choix de poursuivre la démarche de l'accueil en structures ONE initiée aux alentours des 3 mois de grossesse. Les parents reviennent vers le milieu d'accueil et là, se joue toute la question de l'accueil ou pas, en fonction des difficultés et des besoins de l'enfant.

Madame Adant continue : *« Il faut identifier quel accueil spécifique l'enfant aura besoin. Il faut distinguer le diagnostic du pronostic. C'est pourquoi le milieu d'accueil doit contacter l'ONE (le conseiller pédagogique, le médecin pédiatre) quand il a une telle demande. Les procédures ont évolué dans le bien-être de chacune des parties. »*

« Je ressens une mobilisation des gens, une volonté d'accueillir l'enfant en situation de handicap, une envie d'ouverture. » Selon madame Saladin. *« Je suis dans une démarche d'accompagnement de toutes les équipes de la structure d'accueil : les puéricultrices, la direction, le personnel de cuisine ou d'entretien au besoin ; pas de l'enfant en tant que tel. »*

Rappelons que ce travail de sensibilisation sur l'existence de ces services et ses missions est primordial.

L'importance de répéter le message

« Je peux envoyer tous les folders et courriers que je veux sur notre service aux milieux d'accueil. Si mon message ne fait pas écho à un besoin de la crèche à ce moment-là ; il y a de fortes chances que la crèche ne fasse pas appel à nous. » développe madame Saladin. C'est important de rappeler le message, de sensibiliser encore et toujours. Ces services ne sont pas forcément connus de la plupart des milieux d'accueil.

Cellule mobile

Il faut des cellules mobiles pour aller sur le terrain, dans les crèches, dans les milieux d'accueil... en fonction des besoins. *« Certaines structures n'ont pas besoin de nos services car elles sont outillées : une psychologue, un psychomotricien, un infirmier... Mais c'est loin d'être le cas de toutes les structures d'accueil. »* développe madame Saladin.

Un enfant en situation de handicap est un enfant

S'il faut encore le rappeler, un enfant en situation de handicap est avant tout un enfant. Quand ses besoins sont identifiés et les adaptations nécessaires effectuées, il n'y a plus que l'enfant. Tous les enfants ont des besoins spécifiques à des moments donnés de leur vie. Au lieu de rentrer vers 3 ou 4 mois, ce sera plutôt vers 7, 8 mois, voire plus, cela dépend du tableau clinique (pour les plus fragiles ou ceux qui sont plus souvent malades). Cependant tous les enfants à besoins spécifiques ne peuvent pas intégrer une structure d'accueil ordinaire, la réponse adéquate ne pouvant pas être apportée pour l'enfant⁴.

Un bénéfice pour tous

Accueillir dans les structures ONE un enfant en situation de handicap permet généralement à un ou aux deux parent/s de reprendre son activité professionnelle et de retrouver une vie sociale.

Les équipes de puéricultrices parlent d'un enrichissement humain. Elles auront parfois plus de mal à quitter l'enfant en situation de handicap parce que l'investissement a été plus important. Même si

⁴ Lire à ce sujet l'analyse : *« Comment aborder l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques en structure d'accueil collectif ? Avec quels bénéfices quant à la diversité ? »* disponible sur www.asph.be

au début, l'accueillir a pu être considéré comme un poids par certaines. Au final, il y a un réel attachement sans pour autant tomber dans le favoritisme.

On remarque qu'il y a plus de collaboration, d'aide entre les enfants, quand la structure accueille un enfant en situation de handicap. Ils sont dans la relation à l'autre, dans le partage et la solidarité.

Madame Adant explique : « *Les enfants se rendent compte que « cet enfant » est en difficulté dans certaines situations et vont l'aider. Ils voient la différence mais ils ne la jugent pas, contrairement à l'adulte. D'où l'importance d'une sensibilisation dès le plus jeune âge. L'enfant va prendre la différence comme un acquis et ne va pas lui donner de valeur supplémentaire. Ils ne vont pas le laisser dans la difficulté mais l'aider quand c'est nécessaire.* »

Conclusion

Le rôle de l'ONE est en perpétuelle mutation, et l'accueil des enfants à besoins spécifiques est une de leur réelle préoccupation. Ce rôle peut cependant être renforcé :

- Informer plus largement sur le handicap lors des consultations ONE ;
- Développer la coordination ONE sur le terrain ;
- Valoriser les équipes de ces initiatives spécifiques par des agréments sur une plus longue durée ;
- Revoir à la hausse l'enveloppe de fonctionnement de ces services,
- Étayer le travail en réseau avec les structures sur le terrain.

Avant d'entamer la discussion, nous avons posé le postulat selon lequel « dans le meilleur des mondes, de tels services ne devraient plus exister ». Nous en avons discuté librement. La réponse donnée est qu'il y aura toujours besoin d'un service extérieur qui permettra aux équipes de sortir de leur routine, de se poser des questions sur les pratiques, d'échanger, de valider les pratiques, les choix posés... Il y aura toujours des enfants qui surprendront, des enfants inattendus. Il faut tout le temps que les équipes s'adaptent, travaillent des outils adéquats, prennent le temps de discuter, de déposer leurs émotions pour repenser leur travail.

Ces dernières années, la société s'est davantage ouverte aux handicaps. Des associations, des films, des colloques abordent des questions liées aux handicaps. Par ailleurs, les personnes handicapées revendiquent leur place dans la société, veulent leur autonomie, travailler, avoir une vie de famille, de couple... Cela contribue à l'évolution des mentalités.

Cette évolution des mentalités a également été symbolisée par la Convention internationale sur les Droits des personnes handicapées de l'ONU entrée en vigueur en 2008. La Belgique ayant ratifiée les différentes conventions, l'AWIPH et l'ONE se doivent de respecter l'article 7 de la Convention des Nations Unies, tout comme l'article 23 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui rappelle l'applicabilité aux enfants handicapés des quatre principes, à savoir la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie, à la survie et au développement et le droit à la participation.

S'il faut encore le rappeler, un enfant en situation de handicap est avant tout un enfant. Quand ses besoins sont identifiés et les adaptations nécessaires effectuées, il n'y a plus que l'enfant.

L'information est essentielle : pour les professionnelles, pour les parents. Le même message doit être répété pour être entendu, compris, digéré.

Sources

- [Actes du colloque du 4 décembre 2012](#)
- [Recommandations pour soutenir le travail des agents ONE](#)
- [Les besoins des familles ayant un enfant en situation de handicap de 0 à 3 ans: analyses de témoignages de parents](#)
- [Les besoins des familles ayant un enfant en situation de handicap de 3 à 12 ans: analyses de témoignages de parents](#)
- [Les enfants en situation de handicap de 0 à 12 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles: un état des lieux quantitatif et qualitatif](#)
- http://www.awiph.be/AWIPH/projets_nationaux/petite_enfance/petite+enfance.html
- http://www.one.be/fileadmin/user_upload/psychopeda/Etat-des-lieux-enfants-en-situation-de-handicap-0-12-ans-ONE.pdf

Association Socialiste de la Personne Handicapée

L'**Association Socialiste de la Personne Handicapée** agit concrètement pour faire valoir les droits des personnes handicapées.

- Écoute, conseil et orientation des personnes handicapées et de leur entourage.
- Interpellation des responsables politiques.
- Sensibilisation via des campagnes et des modules d'animations.
- Information à propos du handicap : magazine, site internet, newsletter et Facebook.
- Suivi de situations discriminantes subies par des personnes handicapées.
- Conseils aux professionnels pour la mise en conformité des bâtiments et événements publics.
- Accompagnement des communes pour une plus grande inclusion des personnes handicapées.

L'**ASPH** est présente en Wallonie et à Bruxelles. Les services qu'elle rend sont gratuits pour les affiliés à Solidaris. 10 euros/an pour les non-affiliés Solidaris.

Attention, cela ne dispense pas du paiement d'une cotisation en Régionale.

Secrétariat général :

Rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles

Tél. 02/515 02 65

Contact Center : 02/515 19 19

E-mail : asph@solidaris.be

www.asph.be - www.facebook.com/ASPHasbl



Editrice responsable : Florence Lebailly – Secrétaire générale
ASPH – Rue Saint-Jean 32-38 – 1000 Bruxelles